COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLONGES En date du 03 MAI 2021 à 19H30 à la salle des fêtes de CHALLONGES

<u>Présents</u>: Sophie COLAS, Damien BORNENS, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Jacques BARUT, Bernadette BOCCON, Lucie BRILLAT, Christian BIZET Stéphanie DUCRUET, Lydie JACQUEMOUD, Jean-Luc KOHLER, Thomas RAINER

Excusés : Eddy TRANCHAND pouvoir Damien BORNENS, Tom BORDIGONI

Secrétaire de mairie : Passet Anne-Sophie

Date de convocation : 27 avril 2021 Secrétaire de séance : Lucie BRILLAT

Ouverture de séance : 19H45 Clôture de séance : 22H00

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Vote des loyers communaux
- Vote élagage des sources
- Vote étude géotechnique VOLLAND
- > Vote achat mini-pelle
- Vote achat tracteur
- Vote RPQS
- Tracé + vote convention GRDF
- Questions diverses

VOTE DES LOYERS COMMUNAUX

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers communaux en fonction des variations de l'indice INSEE du coût de la construction au 1^{ER} MAI 2021 – (prévu dans les baux de chaque locataire).

Soit à compter du 01 mai 2021 pour :

M. CHEVALIER Sylvain	→ 493,41 €
M. BARATHIEU Franck	→ 516,00 €
Mme Bérangère CORBOUD et M. Bertrand BELM	IONTE → 489,98 €
M. NIREFOIS Christophe	<i>→</i> 331,87 €
M. VACCA Gesu	→ 492,20 €.

Le conseil vote à l'unanimité l'évolution des loyers

VOTE ELAGAGE DES SOURCES

Jérôme LEGEROT-GERMAIN présente le plan d'action de L'ARS pour l'entretien des sources, il faut procéder à l'élagage des périmètre PPI des sources, ils doivent être clôturés et entretenu. Le nettoyage doit être réalisé avec une pelle araignée.

Deux sociétés ont été convoitées pour réaliser les devis.

	MERMILLOD ENVIRONNEMENT	CUSSIGH
La Paulette	11 000€ HT	9 667 € HT
Volland	6 500 € HT	6 750 € HT

Le Conseil choisit l'entreprise MERMILLOD ENVIRONNEMENT avec 13 voix pour et 1 abstention, pour l'élagage de la Paulette. En effet l'entreprise CUSSIGH ne s'étant pas rendu sur le site, le conseil redoute un surcoût. L'élagage de Volland sera reporté après étude.

VOTE ETUDE GEOTECHNIQUE VOLLAND

Madame Le Maire présente les devis pour la route qui s'effondre à VOLLAND pour réaliser des études de sol. Deux entreprises ont répondu, au vu d'une grande différence de tarifs, le Conseil préfère attendre des devis supplémentaires pour confirmer son choix.

VOTE ACHAT MINI-PELLE

Damien BORNENS présente des devis pour l'achat d'une mini-pelle l'ancienne étant en fin de vie. L'entreprise SIVEMAT 21 500 € reprise 2 000 € de l'ancienne L'entreprise LAURETI garantie 6 mois 18 000 € reprise de 3 000 € de l'ancienne

Le Conseil décide de choisir l'entreprise la moins disante Le conseil décide d'acheter un mini-pelle à 13 voix pour 1 abstention

VOTE ACHAT TRACTEUR

Damien BORNENS présente 3 devis pour l'achat d'un tracteur pour remplacer l'ancien en fin de vie. L'entreprise PONCET propose un tracteur trop gros et ne passe pas sur les trottoirs L'entreprise COMESTAZ propose un tracteur de marque ISEKI pour montant de 19 746 € HT L'entreprise VAUDAUX 18 363 € propose une reprise de 4 000 € avec service après-vente ainsi que le prêt d'un tracteur en attendant la livraison.

Le Conseil décide de choisir l'entreprise VAUDAUX 13 voix pour et 1 abstention

VOTE RPQS

Mme Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le conseil vote à l'unanimité le RPQS

VOTE TRACE ET CONVENTION GRDF

Madame le Maire présente la convention ainsi que le tracé pour la conduite de gaz proposé par GRDF. Une redevance pour occupation du domaine public de la Commune sera versée chaque année. Le Conseil vote le tracé 1 contre

Le Conseil autorise Madame Le Maire à signer la convention 2 contre et 1 abstention Il est précisé qu'en cas de changement de tracé GRDF devra en informer la Commune et que le tracé devra être validé par le Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

TDF

La commune a été mise au tribunal administratif de Grenoble par la société TDF concernant l'opposition de la Déclaration préalable en date du 05 février 2021. Le référé doit être traité en urgence. Un cabinet d'avocat a été mandaté pour répondre dans le court délai imparti.

Elections départementales et régionales

Les élections auront lieu à la salle des fêtes

Vaccinations Challonges

La commune avait déposé un dossier pour accueillir un centre de vaccination. Toutefois, il s'avère que l'opération est pour le moment limitée à quatre communes (une par arrondissement). Notre dossier est en attente au cas où les choses évoluent positivement au niveau du nombre de doses de vaccins pouvant être mis à disposition et sous couvert des décisions de l'ARS et de la Préfecture.

Voisins vigilants

Stéphanie DUCRUET demande si la commune a pris une décision concernant les voisins vigilant. Le Conseil n'est pas intéressé par cette initiative à ce jour.

Assistante Maternelle

Bernadette Boccon présente la réunion pour la création d'un relai d'assistante maternelle. Le projet avance bien la société alpha 3A a été convoité pour le mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et deux heures.

Madame Le Maire de Challonges
Sophie COLAS